



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 18102

Texte de la question

M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions dans lesquelles de nombreux abattages clandestins de moutons ont encore lieu sur notre territoire. Ces abattages destinés à la consommation individuelle ou communautaire se pratiquent de façon traditionnelle, par égorgement et sans étourdissement électrique. Partageant le souci de nombreux citoyens d'améliorer les conditions de la mise à mort des animaux destinés à la consommation, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour faire évoluer les coutumes en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18102

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4533